

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES et JARDINS POTAGERS



J'aime ma commune,
J'aime les fleurs,
Je participe,

Infos inscriptions : 04 79 24 22 26 – Mairie

2024

Clôture des inscriptions le 15 juin

En fleurissant vos terrasses, balcons, jardins, commerces, cafés, restaurants, entreprises ou en apportant un grand soin à votre potager, visibles de la rue, vous contribuez à l'embellissement de notre commune et à la mise en valeur de notre territoire.

Alors, n'hésitez pas à partager vos plus belles compositions en vous inscrivant au **concours communal des maisons fleuries et jardins potagers**.

Pour participer il suffit de renseigner le bulletin d'inscription, disponible en mairie ou sur notre site internet et le retourner en mairie avant le 15 juin.

Les personnes, qui ne peuvent imprimer ce document, sont invitées à le retirer à l'accueil des mairies ainsi que le règlement du concours.

A l'issue de ce concours communal, les premiers lauréats de chaque catégorie seront présentés, par la commune, au jury du concours départemental des « Villes, Villages et Maisons Fleuris » qui sera seul juge pour leur attribuer ou non un prix départemental.

5 catégories ont été créées :

- Catégorie 1 – habitat individuel avec jardin
- Catégorie 2 - habitat individuel façade (fenêtres, balcons, terrasses)
- Catégorie 3 – habitat collectif (fenêtres, balcons, terrasses)
- Catégorie 4 - Commerce, bar, restaurant, hôtel, entreprise, camping
- Catégorie 5 – jardin potager

Bonne participation !

Bulletin d'inscription à retirer en mairie d'Aigueblanche, Le Bois, Saint-Oyen ou à télécharger sur notre site internet.